

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER
DU 23 JANVIER 2024**

Présidence de la séance : Madame Caroline BERTRAND – Doyen de l’UFR des Sciences Odontologiques

MEMBRES	Présents	Excusés	Procurations	Absents
Collège A				
Professeur Caroline BERTRAND	x			
Professeur Marie-José BOILEAU	x			
Professeur Jean-Christophe FRICAIN		x	Caroline Bertrand	
Professeur Jean-Bruno ELLA N’GUEMA		x	Caroline Bertrand	
Professeur Sylvain CATROS	x			
Professeur Raphaël DEVILLARD	x			
Collège B				
Docteur Christophe BOU	x			
Docteur Audrey AUSSEL	x			
Docteur Yves DELBOS	x			
Docteur Laurie FUCHS	x			
Docteur François ROUZE L’ALZIT		x	Audrey Aussel	
Docteur Rawen SMIRANI	x			
Personnels BIATSS				
Aïcha MAGRET	x			
Pascal HOUSTY	x			
Etudiants				
Rachel LACOUR		x		
Lucy SAINT-AIME		x		
Clément MARTIN	x			
Agathe MICHELET		x		
Paul GALVEZ		x		
Blanche MERCERAND		x		
Justin VILLEDIEU		x		
Oriane DUFAURE		x		
Tom HELLY		x		
Imad EL OUARGUI	x			

COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 23 JANVIER 2024

MEMBRES	Présents	Excusés	Procurations	Absents
Personnalités extérieures				
Monsieur Didier CUGY Représentant la mairie de Bordeaux Métropole		x		
Monsieur Jacques WEMAERE Président de l'URPS		x		
Docteur Alain MANSEAU Représentant le conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes	x			
Monsieur Thierry THOMAS CHU de Bordeaux	x			
Madame Christine VASCHAMBRE-COUTURE Représentante du laboratoire PACEA		x		
Docteur Nathalie DELPHIN Représentante du SFCD (syndicat des femmes chirurgiens-dentistes)	x			
Docteur Eléonore TRON Représentant l'ARS Nouvelle Aquitaine	x			
Madame Françoise JEANSON Représentante du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine Suppléante Erika Jouhet		x		

08 h 30 : ouverture de la séance. Il est noté que le quorum est atteint.

Compte rendu du Conseil d'UFR du 23 janvier 2024

Point 1- informations générales

Madame le Professeur Caroline Bertrand informe les membres du Conseil du décès accidentel du Docteur Cécile Badet le 21 décembre dernier. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Madame Bertrand débute les informations générales en indiquant qu'après de nombreuses discussions, une permanence du Conseil de l'Ordre des médecins le mardi matin s'est installée dans un des bureaux de l'espace santé. Nous avons évoqué ce projet pour l'odontologie également avec le docteur Manseau. Cette permanence pourrait être envisagée pour le Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes sur un autre créneau de la semaine au choix. L'idée est de permettre un rapprochement des étudiants avec les conseils ordinaires sur le campus Santé de Carreire.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 23 JANVIER 2024

Madame Bertrand informe qu'un changement de Doyen est intervenu pour la faculté de médecine. Le Professeur Pierre Dubus vient de rentrer au Collège après le départ de Laurence Bordenave. C'est le Professeur Pierre Merville qui l'a remplacé en tant que Doyen de médecine.

Madame Bertrand poursuit par une information concernant le recours d'un étudiant pour les jurys de passerelles tardives. L'année dernière un étudiant a fait un recours auprès du tribunal administratif car il n'avait pas été retenu pour être auditionné à l'oral ~~du jury des Passerelles~~. Madame Bertrand rappelle qu'en odontologie nous avons 9 places, ce qui suppose de ne pouvoir auditionner que 18 personnes. L'étudiant a fini par être débouté car le jury est souverain dans ses décisions.

Madame Bertrand informe les membres du Conseil que le Directeur Général du CHU, monsieur Yann Bubien est parti pour rejoindre le cabinet de la nouvelle Ministre du travail et de la santé, madame Catherine Vautrin. Le Directeur général adjoint Alexis Thomas assure l'intérim au CHU en attendant la nomination du nouveau directeur général.

Monsieur Thierry Thomas fait un point sur le projet du nouveau CHU en expliquant que cette semaine aura lieu la préparation de l'appel d'offres et le recueil des détails pour l'organisation des besoins. Il semble que 4 groupements sont pressentis pour l'appel d'offre mais ce sera la loi du plus offrant. Concernant les délais, Monsieur Thomas indique que le projet n'a pas de retard. Au sein du Pôle, il y a consensus concernant ce projet et parallèlement Monsieur Thomas fait des retours très régulièrement sur ce qui se passe. Le CHU est en train de se renforcer sur le suivi des chantiers. Cependant, il faudra en parallèle se concentrer sur une densification très sensible de l'activité de soins.

Madame Bertrand explique que depuis l'année dernière, certaines facultés ont été oubliées dans le registre pour le recueil de la taxe d'apprentissage. En effet, nous n'avons pas de numéro RNCP et nous n'apparaissions pas sur la plateforme SOLTEA. Nous avons trouvé des solutions avec le Collège santé via le diplôme d'orthophonie. Le personnel administratif a dû prévenir les professionnels que pour verser la taxe d'apprentissage à l'UFR odontologie, ils devaient remplir un formulaire particulier permettant à la comptabilité du Collège santé de rediriger l'argent versé au bénéfice de l'UFR d'odontologie. Madame Bertrand indique que ce problème est en cours de résolution au niveau national.

La responsable administrative Madame Marcouiller présente les textes juridiques récemment publiés au Journal Officiel.

- **L'arrêté du 29 décembre 2023** fixant les taux de la prime d'enseignement supérieur et de recherche des membres du personnel titulaire enseignant et hospitalier. Les taux de prime sont désormais fixés à 448€ pour le taux minimum, 896€ pour le taux intermédiaire et 1 344€ pour le taux maximum.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 23 JANVIER 2024

Point 2 : Validation du compte rendu du 26 septembre 2023

Madame Bertrand soumet le projet de compte-rendu du conseil d'UFR du 27 septembre 2023 aux membres du conseil qui l'approuvent à l'unanimité.

Point 3 : Point stages périphériques

Madame Bertrand débute le point sur les stages périphériques par le **site de Angoulême**. Sur Angoulême les choses s'étaient arrangées après la visite de Madame Bertrand. Toutefois, la situation s'est de nouveau dégradée. Le Docteur Frédérique Dhalluin Olive souhaitait partager son temps avec un projet de santé départemental, ce qui n'était accepté par le CH d'Angoulême que si un nouveau chef de service était nommé. Le Dr Dhalluin Olive a, à la suite de cette exigence, donné sa démission de chef de service. Une annonce de recrutement pour un chef de service avait été postée avant même que le Docteur Dhalluin Olive n'ait décidé de démissionner. Madame Bertrand a pris la décision de fermer le site d'Angoulême. Sur le site, nous avons un étudiant qui voulait devenir PH, mais en raison de la situation conflictuelle qui perdurait et qu'il subissait, il a préféré abandonner. Madame Bertrand est en lien avec un autre praticien en Charente qui souhaiterait accueillir des étudiants, mais cela semble compliqué vu le statut semi public-privé de la structure dans laquelle il travaille à temps partiel pour l'instant. Toutefois, madame Bertrand lui a suggéré de devenir maître de stage.

Madame Bertrand poursuit par le site de Poitiers en indiquant que le nombre d'étudiants sur Poitiers va augmenter. Si le nombre d'étudiants de Poitiers passe de 21 à 36 à l'échéance de 2028, il est évident qu'il fallait également augmenter le nombre de fauteuils sur place. Madame Bertrand informe avoir reçu un mail de Philippe Morlat déclarant le projet de rajouter 10 fauteuils sur Poitiers, 5 fauteuils sur Niort et 5 sur Châtelleraut. Madame Bertrand a rappelé la nécessité de prévenir les étudiants de Poitiers dès maintenant et dès la première année sur le fait qu'en 6^{ème} année, ils pourraient être envoyés à Niort et Châtelleraut, car aucun étudiant de Bordeaux ne sera envoyé là-bas sauf s'il est volontaire. Si l'étudiant est délocalisé, il faudra qu'une rémunération soit prévue.

Le Docteur Eléonore Tron représentante de l'ARS confirme devoir se rapprocher de Poitiers car il existe un projet d'investissement important. Le Docteur Yves Delbos attire l'attention sur le fait de délocaliser des étudiants de 6^{ème} année qui n'ont pas le statut d'internes et qui ont une rémunération très faible. Les sites périphériques attendant à Poitiers réussiront peut-être plus facilement à trouver des stages pour les internes.

Madame Bertrand explique aux membres du conseil avoir découvert le statut de PADHUE c'est-à-dire les Praticiens Diplômés Hors Union Européenne. Madame Bertrand a demandé à ce que l'encadrement soit important pour ces praticiens dont la formation peut s'avérer insuffisante comparée à celle délivrée en France.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 23 JANVIER 2024

Madame Bertrand fait état d'une discussion avec des internes MBD du projet d'ouverture d'un terrain de stage à Guéret qui serait plutôt axé sur l'odontologie pédiatrique et patients à besoins spécifiques. Ils lui ont expliqué que si pour les stages périphériques ils devaient aller à Limoges et à Guéret, la faculté de Bordeaux deviendra beaucoup moins attractive pour la MBD.

Madame Bertrand a contacté le site de Pau car de nombreux étudiants semblaient intéressés par ce site, cependant aucun retour n'a été fait pour l'instant. Concernant le site de Langon, pour le moment on ne sait pas où cela en est.

Le Docteur Christophe Bou fait un retour concernant le stage d'initiation sur Poitiers. Il indique avoir autorisé les étudiants à faire deux stages de 125h dont un obligatoire à Poitiers ou à proximité de Poitiers car certains avaient déjà prévu un stage de 125h à Bordeaux. Le Docteur Bou indique qu'il va falloir statuer sur le fait qu'ils devront faire à l'avenir 250h sur Poitiers, Madame Bertrand se dit favorable à cette idée mais pas seulement pour le site de Poitiers mais pour tous les sites périphériques.

Le Docteur Bou indique avoir réalisé une conférence à la Roche-Sur-Yon et rencontré 4 anciens étudiants de Bordeaux qui se sont installés là-bas. Ils sont très contents de la qualité de vie et de l'environnement de travail là-bas.

Madame Bertrand rappelle la problématique de logement sur Poitiers. Lorsque les étudiants veulent une location, il leur est répondu dans les agences immobilières que n'ayant pas de carte étudiante de Poitiers ils ne sont pas prioritaires ! De ce fait, les logements sont réservés en priorité aux étudiants de l'université de Poitiers. Certains étudiants vont au CROUS. Madame Bertrand souhaite qu'une solution soit trouvée pour ces étudiants et en a informé le Dr Florentin et le Pr Paccalin, doyen de la faculté de médecine de Poitiers.

Madame Bertrand indique qu'il y a eu la création de 5 nouvelles facultés et que sur Bordeaux nous avons préféré privilégier la création d'une antenne universitaire à Poitiers. Les nouvelles facultés sont confrontées à une difficulté majeure de recrutement car ils n'arrivent pas à trouver des candidats pour l'instant avec le dossier qui convient pour un poste pérenne HU ou U. Pourtant, nos ministères de tutelle ont été généreux en nombre de postes programmés d'ici à 2027 pour ces sites. Le Président de la Conférence des doyens a dit que l'option qu'avait choisi Bordeaux était vraisemblablement la meilleure.

Point 4 : Point R1C/R3C

Madame Bertrand réalise un **point sur la réforme du premier cycle (R1C)**. Elle explique avoir été auditionnée par la Cour des comptes au sujet de la R1C en deux temps, médecine et pharmacie d'abord puis maïeutique et odontologie. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a remis son avis sur des dysfonctionnements constatés dans le cadre des oraux PASS-LAS sur le

COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 23 JANVIER 2024

plan national. Ce retour était totalement indépendant de l'audition par la Cour des comptes, ce n'était pas non plus un audit lié à une injonction ministérielle. Il a été cependant demandé au gouvernement de faire de nouvelles propositions en matière d'oral de première année avec une « deadline » à 6 mois donc pour la session de l'année prochaine. Le Docteur Delbos indique que si nous étions amenés à devoir auditionner tous les étudiants à l'oral, on ne serait pas disponibles ~~souvent~~ pour toutes nos autres obligations HU à cette période de fin d'année universitaire.

Madame Bertrand explique que les capacités d'accueil pour la rentrée prochaine ont été votées en tenant nos engagements vis-à-vis de l'ARS. Cet engagement était que si nous avons un nouveau site avec 80 fauteuils sur Xavier Arnoz, l'UFR s'engageait à augmenter les capacités d'accueil notamment sur Poitiers avec l'antenne universitaire. Nous avons augmenté le nombre de place de 21 à 36 étudiants sur Poitiers et nous avons augmenté de 70 à 80 étudiants pour Bordeaux. Sont maintenus les effectifs de 4 étudiants en provenance de la Réunion, 4 de la Polynésie, 9 passerelles et deux étrangers. Il faut être conscient que nous allons passer de 105 à 130 étudiants en septembre 2024.

Madame Bertrand indique avoir eu une réunion avec le Collège santé et le conseiller médical du DG de l'ARS, le Professeur Patrick Dehail. Elle projette un document sur l'origine des étudiants qui s'inscrivent en première année des études de Santé à Bordeaux. L'étude révèle que la plupart des étudiants viennent du 33 et du 64. On a l'impression que les étudiants en provenance du 24, 40 et 47 ne s'inscrivent pas. Suite aux discussions, il ressort une réflexion sur l'instauration en première ou en terminale d'une filière avec des enseignements en santé dans les régions sous-dotées pour permettre aux étudiants de ces zones de prendre de l'assurance dans le domaine de la santé. L'idée serait de garder quelques places pour ces étudiants-là comme c'était le cas autrefois pour Santé Navale. Ce n'est encore qu'à l'état de réflexion. Madame Bertrand rappelle que la loi Valletoux du 27 décembre 2023 ramène la possibilité de contracter à un CESP à partir de la deuxième année ce qui est une excellente nouvelle pour notre filière et pour nos projets de stages périphériques en 6^e année.

Le Docteur Tron explique qu'il faudrait parier sur des étudiants qui viennent de ces zones et qui seraient plus susceptibles d'y repartir. Le Docteur Delbos indique que l'autre problème est celui de l'effondrement de la population générale. Les délocalisations n'ont rien changé à ce problème. Madame Bertrand indique que pour l'odontologie, il est hors de question d'augmenter les capacités d'accueil, on réservera certaines places à ces étudiants sur les capacités d'accueil existantes.

Madame Bertrand réalise un **point sur la réforme du troisième cycle (R3C)**. Elle indique avoir entendu parler de la nécessité de passer l'examen de fin de 5^e année (EDN ou épreuves dématérialisées nationales) sur tablettes dès 2027. Jeudi dernier en Conférence des doyens, Madame Bertrand a appris qu'une réunion a eu lieu pour une mise en place des EDN pour les étudiants qui rentreront en 4^e en 2025. Cela implique de devoir

COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 23 JANVIER 2024

équiper les amphithéâtres pour une connexion sécurisée avec le CNG, de former les enseignants à partir des référentiels de compétences qui sont encore en cours d'élaboration à ce jour et que les étudiants puissent s'entraîner à ces nouvelles épreuves avant 2027. Madame Bertrand explique que lors de la réunion de Vendredi des présidents des Collèges nationaux d'enseignants (CNECO) la surprise de cette information a été générale. Il semblerait que les étudiants de l'UNECD ne veulent plus parler d'internat et préfèrent se concentrer sur le DES d'odontologie générale.

Monsieur Imad El Ouargui représentant étudiant et membre de l'UNECD indique qu'effectivement un compte rendu est fait toutes les deux semaines sur proposition du bureau de la conférence des doyens. A l'UNECD, ils ont proposé une moyenne à 10 et non à 14 pour les EDN. D'autres propositions ont été faites, mais il faut une harmonisation nationale car l'examen sera national.

Le Professeur Raphaël Devillard explique que la note de validation serait de 14/20 pour les QCM de rang A. Par rapport aux référentiels, les connaissances seront classifiées en rang A et en rang B. Le rang C serait une connaissance de spécialiste qui est donnée au cours de l'internat. La mission est de classer les connaissances en rang A (connaissances que tous les praticiens doivent connaître), rang B (connaissances pour aborder un premier semestre de spécialité) et rang C (connaissances de spécialistes) qui ne sont donc pas évaluées en fin de second cycle.

Le Professeur Marie-José Boileau explique qu'effectivement les examens sur tablettes étaient prévus dès lors que la 6^{ème} année devait pouvoir ouvrir l'accès au CCA avec un DES et de ce fait les examens devenaient généralisés. Le Professeur Boileau attire l'attention sur le travail colossal qui va devoir être fait très rapidement. Lorsque l'on voit la discussion qui est en cours avec les connaissances de rang A, B et C ; et de l'utilisation qu'on peut en faire, on peut se demander si les connaissances de rang B feront l'objet d'une épreuve spéciale ou si elles seront mélangées avec des questions de rang A. Le Professeur Boileau a peur de passer beaucoup de temps pour arriver dans un an en se rendant compte que ce n'est pas possible et vouloir repartir en arrière en sortant un nouveau système en trois mois. Nous sommes dans l'attente d'une décision pour acter le format des EDN afin de pouvoir organiser l'entraînement des étudiants sur tablette.

Madame Bertrand alerte sur le fait qu'il va falloir informer et former tous les enseignants à ces nouvelles questions, ces dossiers progressifs etc... avant 2027, que les étudiants doivent être formés également, qu'il faut se fournir en tablettes avec un budget associé. Madame Bertrand indique que le Ministère a prévu une CNEMMOP en juillet 2024 pour les propositions de l'odontologie.

Le Docteur Alain Manseau admet que lors de la réunion de vendredi au Conseil National de l'Ordre, cette question a été totalement éludée.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 23 JANVIER 2024

Madame Bertrand informe que la conférence des doyens a été interrogée par le Conseil National de l'Ordre sur la pertinence de voir disparaître la notion d'art dentaire au bénéfice du terme de médecine bucco-dentaire. Le Docteur Manseau explique qu'une réécriture du Code de déontologie est en cours et que la notion d'art dentaire devrait disparaître. La conférence a émis un avis favorable à cette idée. A priori les médecins ne s'y opposent pas non plus.

Point 5 : Présentation budget

Le document projeté reprend de manière synthétique les recettes et dépenses effectuées en 2023 et le budget prévisionnel 2024. L'accent est mis sur les besoins de financements propres de la composante, la dotation du MESR mise à disposition par l'Université de Bordeaux reste très insuffisante pour couvrir les besoins, ne serait-ce que pour le seul matériel pédagogique dédié aux les enseignements pratiques.

Concernant les recettes pour l'année 2023, nous remarquons que 72 % de nos recettes proviennent de ressources propres comme la formation continue, les DU ou encore la taxe d'apprentissage. La subvention MESR représente 28 % des recettes sur l'année 2023. Concernant les dépenses pour l'année 2023, il faut constater que la plus grande partie des dépenses est utilisée dans l'achat de matériels ou fournitures pédagogiques (67%).

Concernant le budget 2024, nous resterons très prudents sur le prévisionnel en raison de la baisse de dotation provenant du MESR qui ne sera que de 75 503€ contre 76 036€ l'année dernière. De même concernant les dépenses sur l'année 2024, elles seront conditionnées à la reprise ou non des différentes manifestations professionnelles et des missions. La prudence est encore plus cruciale car le nombre d'étudiants en deuxième année va considérablement augmenter.

Le budget est soumis à l'approbation des membres du conseil qui l'approuvent à l'unanimité.

Point 6 : Don de la FFO

Madame Bertrand présente la proposition de don de la Fédération française d'Orthodontie d'une somme de 1000€ à la sous-section d'ODF de l'UFR d'odontologie de Bordeaux pour soutenir la recherche.

Les membres du conseil valident à l'unanimité cette proposition de don.

Point 7 : Vote AEU Odontologie pédiatrique

Monsieur Delbos présente l'attestation d'étude universitaire Odontologie pédiatrique. Cette AEU est portée par le Docteur Audrey Aussel et le Docteur Yves Delbos. Les

COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 23 JANVIER 2024

enseignements se feront au sein du Groupe Hospitalier Sud Réunion de Saint-Pierre à l'Île de la Réunion. Le Docteur Delbos présente les objectifs et l'organisation générale de la formation.

Madame Bertrand soumet à l'approbation des membres du conseil d'UFR la création de l'AEU Odontologie pédiatrique clinique à l'Île de la Réunion, qui l'approuvent à l'unanimité.

Questions diverses :

Demande du CNO relative à la constitution d'une base d'experts pour les procédures d'insuffisances professionnelles et d'état pathologique incompatible avec l'exercice professionnel (Docteur Alain MANSEAU)

Le Docteur Manseau présente un diaporama concernant la procédure pour insuffisance professionnelle. Le Conseil National de l'Ordre a demandé d'avoir sous la main une liste d'enseignants capables de réaliser des expertises dans le cas de suspension pour insuffisance professionnelle. Le Conseil Départemental de l'Ordre a déjà demandé une suspension temporaire de praticien soit pour insuffisance professionnelle soit pour état pathologique incompatible.

La procédure se met en place généralement après des plaintes de patients. Tout d'abord on saisit le Conseil Régional de l'Ordre pour demander une expertise. Le CRO choisit un expert, le praticien choisit un expert, et le CNO choisit un expert également. L'obligation légale est que le troisième expert soit obligatoirement un enseignant. Ensuite est réalisé un rapport d'expertise théorique et clinique. Le praticien ne peut pas refuser de se soumettre à cette expertise.

La suspension d'activité peut être partielle ou totale, et peut être prise pour présomption d'insuffisance professionnelle rendant dangereux l'exercice de la profession. Si le CRO n'arrive pas à informer le conseil d'expert dans les deux mois, cela repart au national. Les experts sont payés pour leurs expertises avec une grille de rémunération définie. Madame Bertrand rappelle l'existence à Bordeaux du DU de Réactualisation des compétences qui permet de pallier à ces insuffisances.

Madame Bertrand remercie les membres du conseil pour leur présence et leur participation à ce conseil.

La séance est levée à 11h34.

Bordeaux, le 23 janvier 2024

Le Doyen de l'UFR des Sciences odontologiques
Professeur Caroline BERTRAND